

**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2022**

Convocation du 7 mars 2022

Sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc MARTINI

Présents : M. Bernard WALTER 1^{er} Adjoint, Mme Isabelle LETT 2^{ème} Adjointe, M. Régis NANN 3^{ème} Adjoint, Mme Christiane THEILLER Conseillère déléguée, M. Thomas DESAULLES Conseiller délégué, M. Mathieu CAPON, Conseiller délégué, Mmes Nadine HANS, Andrée BURGLIN, MM. Philippe SCHINZING, Patrick FRANK, Joël EHLINGER, Mmes Aurélie MURA, et M. Jérémie EYIGUNLU

Absents : Mmes Fatiha CHEMAA, Sabrina BONNEFOY, Christine VERRIER et Alexandra ZELLER, M. Stéphane LUTTRINGER, excusés

Procurations : Mme Sabrina BONNEFOY à M. Patrick FRANK
Mme Fatiha CHEMAA à M. le Maire Jean-Luc MARTINI

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PERISCOLAIRE "LES ECUREUILS"
DEL-01-14-03-22

Par courrier du 21 septembre 2021, l'association périscolaire "Les Ecureuils" informait la commune de la hausse de certaines de ses dépenses et sollicitait une aide exceptionnelle pour pouvoir y faire face.

En accord avec M. le Maire, il a été convenu d'étudier cette demande à la fin de l'exercice comptable 2021, au vu du bilan financier annuel présenté ce jour à l'assemblée.

Outre les mois de pandémie qui ont occasionné une perte de 50 % des recettes versées par les parents, l'association a dû faire face à des dépenses exceptionnelles, à savoir notamment :

- Une facture de chauffage, pour l'utilisation de la salle polyvalente à midi, multipliée par trois par rapport à l'année précédente par le fait que le périscolaire était seul utilisateur de la salle pendant les périodes de restrictions d'activités des associations sportives.
- Régularisation d'arriérés de cotisations auprès de l'organisme de formation de l'association pour la période 2019/2020
- Investissements divers (mobilier de bureau, ordinateur portable, aménagement de la nouvelle salle de sieste, tables verticalisables pour les repas, armoire, table et chaises adaptées aux enfants de maternelles).

La nouvelle équipe en place depuis juillet 2020 à la direction du périscolaire a par ailleurs souhaité dynamiser et élargir l'offre proposée aux parents en rajoutant des créneaux d'accueil le matin, le

mercredi et durant les congés scolaires. Cette nouvelle organisation, mise en place depuis septembre à titre expérimental, a engendré une augmentation de la masse salariale.

Six mois après la mise en place de ces nouveaux horaires, le bilan fait apparaître un intérêt certain des parents pour les périodes de congés scolaires, mais moindre pour le matin et le mercredi. L'association fait savoir qu'elle est prête à revoir les plages d'ouverture en accord avec la commune. Une réflexion globale sur les plages d'accueil à mettre en place à la rentrée scolaire prochaine devra être engagée prochainement avec le Conseil Municipal.

Il est important de souligner que l'accueil périscolaire connaît un succès croissant dans la commune, en témoigne notamment la fréquentation aux repas de midi pouvant aller jusqu'à 50 enfants certains jours (nécessitant la présence de 4 encadrants). Cependant, l'association manque en ce moment de bénévoles qui étaient présents en nombre les premières années de fonctionnement du périscolaire et permettaient ainsi de réduire la masse salariale.

La conjugaison de tous ces éléments fait que l'association se trouve actuellement en situation difficile et face à un besoin urgent de trésorerie pour lui permettre d'honorer toutes les échéances de la fin du mois de mars.

Au vu de tous ces éléments, M. le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant à l'augmentation de la masse salariale des mois de septembre à décembre 2021, aux frais de chauffage 2021 de la salle polyvalente et au coût des salaires de l'association pour un mois, le tout représentant un montant de 17 000 €.

Le Conseil Municipal,

APRES en avoir délibéré,

M. Mathieu CAPON, Président de l'Association périscolaire, ayant quitté la salle et n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

DECIDE, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- De verser une subvention exceptionnelle de 17 000 € à l'association périscolaire "Les Ecureuils" pour lui permettre de faire face à ses difficultés de trésorerie actuelles
- De s'engager à inscrire ce montant au Budget Primitif 2022

2. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Néant

Séance levée à 21 h 15
